



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 11 mai 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le ONZE MAI, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 5 mai 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur NOVAIS .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Monsieur NOVAIS à Madame ARBIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 11 MAI 2026

N°2026_05_11-14

Ref : Direction de l'Aménagement et du Développement Durables

Objet: Acquisition d'un terrain à usage de voirie - 42 rue de la libération (D 2863)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 20 mai 2019 et modifié le 27 mars 2023 ;

CONSIDERANT la finalisation du réaménagement de la rue de la Libération en 2025 ;

CONSIDERANT la parcelle cadastrale D2863, d'une superficie de 59m², sis 42 rue de la Libération (annexe 1) ;

CONSIDERANT que cette parcelle est un espace vert de voirie ouvert au public et entretenue par la ville depuis plusieurs années ;

CONSIDERANT l'alignement n°10 et l'emplacement réservé n°8 pour l'élargissement de la voirie au bénéfice de la commune ;

CONSIDERANT le courrier d'acceptation d'une acquisition par la ville à l'euro symbolique par les propriétaires de ladite parcelle en date du 16/02/2026 (annexe 2) ;

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 30 avril 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition à l'amiable et à l'euro symbolique de la parcelle D 2863, d'une superficie de 59m², sis 42 rue de la Libération.

AUTORISE le maire à signer un acte authentique avec l'office notarial de son choix, ou à authentifier un acte sous la forme administrative, en vue d'un enregistrement au service de la publicité foncière.

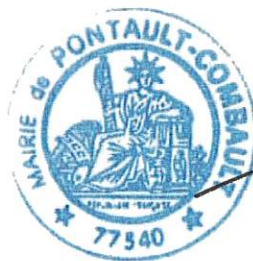
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260518-2026_05_11-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026

Publication : 21/05/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 18 mai 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault